

Corine Fayard
5 rue des Lavandes
04000 Digne les Bains

Mme la commissaire enquêtrice
Françoise BROILLIARD

Enquête publique Projet création crématorium à l'emplacement du stade Robert Gage Digne les Bains 04000
--

Propriétaire depuis 2018 d'une petite maison dans le quartier de Saint Véran, je suis inquiète concernant le projet de crématorium sur le stade Robert Gage. J'ai acheté dans ce quartier résidentiel ensoleillé de Digne car il est aussi tranquille et convivial.

J'ai été surprise comme beaucoup de résidents que cette opération de construction d'un crématorium sur le stade Robert Gage soit aboutie par la Ville de Digne les Bains, dès la délibération du conseil municipal n°18 du 16/02/2023, sans que la municipalité en place nous ait concertés en amont pour nous informer de ce projet et sans que nous puissions exprimer nos inquiétudes quant au lieu choisi. C'est lors de la réunion publique en mairie, salle Abbé Féraud, le 16/04/2024, avec la présentation par le délégataire de service public choisi pour la construction et la gestion du complexe maison funéraire et crématorium, la société Omnium de Gestion et de Financement (OGF), que j'ai pris connaissance du projet définitif, et toutes nos remarques ou contestations ont été balayées d'une phrase de Mme le Maire « ces dignois ne sont jamais contents ! ».

Pourtant, beaucoup de questions se posent sur ce projet de construction du crématorium sur le stade Robert Gage :

Le lieu d'implantation et l'environnement :

Ce lieu d'implantation du crématorium aurait été choisi car il est près du cimetière et de la maison funéraire, pour créer un « complexe » ? Pourtant les morts qui se feront incinérer à St Véran ne passeront pas tous forcément dans cette maison funéraire (avec une capacité d'accueil insuffisante) puisqu'ils viendront de toutes les autres communes du département. Leurs cendres ne resteront pas non plus dans le columbarium de St Véran car les familles auront sans doute d'autres lieux pour les répandre et garder le souvenir de leur mort. Donc cet argument ne peut pas être pris comme justificatif.

Sans remettre en question les besoins du département d'un second lieu d'incinération au vu de la quasi-saturation de celui de Manosque, et l'opportunité financière pour la Ville de Digne de la création de ce crématorium, pourquoi ne pas avoir choisi son implantation dans un endroit non résidentiel, hors du centre-ville ? Le foncier communal doit pouvoir proposer d'autres options pour l'implantation d'un crématorium sur Digne les Bains, et nous aurions souhaité que plusieurs lieux soient proposés, avec exposés, les impacts pour chacun de ces lieux, afin d'avoir toutes les données pour pouvoir comparer et choisir de façon intelligente et responsable.

Le quartier comme dit plusieurs fois est **résidentiel** (en pièce jointe l'extrait cadastral). Il y a des maisons avec leur jardin, leur potager, des immeubles avec pour certains appartement un balcon, un cours d'eau, de la végétation, arbres, champs, de la faune, oiseaux, batraciens, hérissons, blaireaux, parfois le passage de sangliers, de renards voir de chevreuils ; Nous sommes encore dans un environnement « champêtre » auquel nous sommes attachés et que nous souhaitons préserver. Quel résident, propriétaire aimerait avoir quotidiennement près de chez lui 6 crémations par jour, des défilés de véhicules des personnes endeuillés, son ciel troublé des fumées des corps incinérés. Je ne pense pas que les personnes de l'équipe municipale souhaiteraient avoir cet équipement et ses contraintes près de leur maison, dans leur quartier.

Le stade Robert Gage a depuis des années accueilli des générations de sportifs, et un jour plus rien, la municipalité s'est désengagée au titre que des travaux devaient être réalisés pour mettre aux normes cet équipement. Quel aurait été le coût de ces travaux en comparaison du coût de la création du crématorium et de la réhabilitation de la maison funéraire ? Là aussi, aucune communication n'a été faite par l'équipe municipale, ni de concertation avec les habitants. Un autre projet arrêté, d'un crématorium sur le stade Robert Gage, a été délibéré lors du conseil municipal du 16/02/2023, comme déjà dit, sans information et ni consultation des habitants riverains.

Nous sommes les administrés de la Ville de Digne, et nos représentants municipaux devraient nous donner la possibilité de nous exprimer quant à leurs choix qui impactent notre vie quotidienne...

Aussi, quel bel accueil pour les passagers du train des Pignes : un quartier sacrifié entre cimetière, abattoir et un crématorium !!!

Ces points sur la détérioration de l'environnement et de notre cadre de vie doivent être relevés dans l'enquête publique.

Les accès et la circulation :

Tout d'abord, nous entendons plusieurs versions concernant la disposition des accès : sur le plan de l'étude d'impact, l'entrée principale se fait côté chemin des Hameaux des Hautes Sièyes, avec une entrée secondaire avenue de St Véran. Qu'en est-il vraiment des accès du crématorium ? Quel rôle va jouer l'accès secondaire avenue de St Véran, qui de plus devra enjamber le cours d'eau ? Alors que le projet d'implantation est abouti, la question d'accessibilité pourtant essentielle n'est pas arrêtée ou elle est remise en question ? Voir l'article sur La Provence du 29/01/2025 en pièce jointe, et la réponse de M. Khun : « *Francis Khun est bien conscient d'une chose : l'accès routier au futur crématorium n'est, à ce jour, pas évident. « Sur ce point, je donne raison à ce collectif, dont je ne connaissais pas l'existence. Mais vous pensez bien que la Ville travaille sur les aménagements nécessaires, notamment avec la communauté d'agglomération. » »*

La circulation consécutive à la création du crématorium n'a pas été étudiée sur le site lui-même. L'étude parle de 200 véhicules par jour (familles/amis), soit 400 allers-retours, à rajouter les véhicules funéraires, et minimise l'impact de ce trafic en le comparant à celui de la RN85 avec un peu plus de 12000 véhicules par jour, et non pas avec celui du chemin des Hameaux des Hautes Sièyes par lequel circulent tout au plus 10 véhicules par jour (!!!), ou celui de l'avenue de St Véran sur laquelle le croisement est déjà difficile entre voitures et avec les piétons ou deux roues (!!). Cela est inimaginable, et ce point relatif aux inconvénients sur notre lieu et cadre de vie engendrés par la circulation due aux allers-venues des familles et services mortuaires est primordial !

Ces points sur l'accessibilité et de la circulation totalement imprécis voire inexistant dans l'étude d'impact sont une erreur/omission qui doivent être relevés dans l'enquête publique.

Les fumées :

Des « Valeurs de Toxicité de Référence » (VTR) sont fixées par des lois (loi de 2010) qui évoluent au fil du temps, quand on se rend compte, parfois trop tard, de l'impact négatif réel sur la santé et l'environnement. L'argument des filtres prévus très aux normes (actuelles) et performants, ne nous rassure pas. Qui peut présager de l'avenir de cette pollution, du devenir de ces filtres ? L'étude d'impact parle d'entretien des filtres périodique, mais sans préciser la période : tous les jours, toutes les semaines, tous les mois, tous les ans, tous les 30 ans.... ? Comment peut-on avoir un contrôle sur la toxicité dans l'air sans avoir cette précision ? Entre « des fumées » ou « pas de fumées », je choisis « pas de fumées ».

Il nous est dit que l'impact des fumées se fera sentir seulement sur l'abattoir. Comme si des fumées avaient la capacité de se diriger et s'arrêter seulement vers l'abattoir !! En plus, quid de la viande destinée à la consommation, exposée à la toxicité du nuage de fumées sur l'abattoir ? Que dire des fumées qui passeront au-dessus de l'école de Beausoleil : notre devoir de parent/citoyen est d'alerter sur le potentiel danger pour nos enfants, non pris en considération dans le projet et l'étude ! (voir en pièce jointe l'affiche représentant les enfants dans la cour d'école, avec la distance école/crématorium). Tout comme pour l'ensemble des résidents riverains....

Ce point sur l'impact de la toxicité des fumées, insuffisamment renseigné dans l'étude, doit être relevé dans l'enquête publique.

Dévalorisation des biens immobiliers :

La présence d'un crématorium près des habitations va, de fait, dévaloriser les biens immobiliers des riverains. Est-ce qu'une indemnisation aux propriétaires de ces biens a été prévue par la Ville de Digne ? L'étude d'impact ne mentionne pas cette perte sur les fonciers alentours. Ce défaut d'une estimation de la perte sur les biens fonciers consécutive à la création du crématorium doit être relevé dans l'enquête publique.

Diagnostics archéologiques :

Dans l'étude d'impact, aucune information n'est transmise quant à la prescription de fouilles archéologiques, ou, tout au moins, si la Ville de Digne, pour anticiper le risque d'atteinte au patrimoine archéologique lié à son projet, a consulté la direction régionale des affaires culturelles (Drac, service régional de l'archéologie) ou le Drassm avant de déposer sa demande d'autorisation de travaux.

Ce point sur l'omission de cette information sur les fouilles archéologiques dans l'étude d'impact, doit être relevé dans l'enquête publique.

Mme la commissaire enquêtrice, je vous remercie pour toute l'attention que vous porterez à mes remarques et observations concernant le projet de création du crématorium sur le stade Robert Gage à Digne les Bains.

Bien cordialement,
Corine Fayard

Pièces jointes :

- Extrait de cadastre / Géoportail : Stade Robert Gage parcelle 0052, entourée de myriades de parcelles des maisons des riverains,
- Article de La Provence du mercredi 29 janvier 2025 « Un collectif vent debout contre le choix du site du crématorium »
- Affiche représentant les enfants dans la cour d'école de Beausoleil, avec la distance école/crématorium



ENVIRONNEMENT Remontés contre l'implantation du crématorium dans le quartier Saint-Véran, des habitants se sont regroupés pour dénoncer ce choix qui, selon eux, "n'est pas sans risques". La Ville, à l'écoute, ne l'entend pas de cette oreille...

On préfère un bac à sable qu'un bac à cendres...

l'école primaire Beauséjour et à proximité du commerce. C'est tout simplement aberrant. Mais il faut savoir qu'un cré-

blique et de l'étude environnementale exigée par la Direct (Ndlr : Direction générale de l'environnement, de l'aménage-

faiblement cédé à la facilité." Les riverains se battent donc jusqu'au bout pour ne pas faire le deuil de leur paisible quoti-

lors de leur présentation que "TOTO" rentrait dans des normes. Les de traitement des fumées et des gaz permet d'aller bien au-delà des valeurs françaises. Enfin, Francis Kuhn de

90 % de nos sites sont équipés d'un système automatisé de combustion de dernière génération par la réglementation européenne les limites exigées par la réglementation est essentielle rappeler que "cet équipement est essentiel"

recise
time
on, qui
son
entiel

Crématorium
Robert GAGE

Oh ! C'est PAPI
qui passe !

Distantes
de
192,83 m

